

*États financiers de la*  
**BANQUE ALTERNA**  
**au 31 décembre 2015**

À noter : La traduction des états financiers en français est fournie pour la commodité de nos clients; elle n'a pas été vérifiée par les auditeurs externes. Le rapport des auditeurs externes est joint à la version anglaise des états financiers.

**BANQUE ALTERNA**  
**Bilan (en milliers de dollars)**  
**au 31 décembre 2015**

Au	Note	31 déc. 2015	31 déc. 2014
<b>ACTIF</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23	10 100 \$	3 733 \$
Placements	3	23 502	20 471
Prêts, nets de la provision pour prêts douteux	4, 5	153 821	152 643
Immobilisations corporelles	6	136	202
Instruments financiers dérivés	20	63	127
Impôts à recouvrer		198	-
Actif d'impôt différé	17	62	82
Autres actifs	7	417	307
		<b>188 299 \$</b>	<b>177 565 \$</b>
<b>PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE</b>			
Passif :			
Dépôts	8	160 159 \$	149 930 \$
Instruments financiers dérivés	20	63	127
Impôts à payer		-	93
Autres passifs	10	1 332	1 416
		<b>161 554</b>	<b>151 566</b>
Avoir de l'actionnaire :			
Capital-actions	12	15 000	15 000
Résultats non distribués		11 342	10 654
Cumul des autres éléments du résultat étendu		403	345
		<b>26 745</b>	<b>25 999</b>
		<b>188 299 \$</b>	<b>177 565 \$</b>

*Au nom du conseil d'administration,*

-----  
Earl G. Campbell  
Administrateur

-----  
Denis Laframboise  
Administrateur

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

**BANQUE ALTERNA**  
**État du résultat** (en milliers de dollars)  
**au 31 décembre 2015**

Pour les exercices terminés	Note	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Intérêts créditeurs	13	5 093 \$	5 288 \$
Produit des placements	14	744	656
		5 837	5 944
Charge d'intérêt	13	2 490	2,423
Produit d'intérêt net		3 347	3 521
Coûts d'emprunt		217	86
		3 130	3 435
Autres produits	15	409	425
		3 539	3 860
Charges opérationnelles	16	2 598	2,530
Résultat avant impôt sur le résultat		941	1 330
Charge d'impôt	17		
Exigible		247	318
Différée		6	(16)
		253	302
Résultat net		\$ 688 \$	1 028 \$

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

**BANQUE ALTERNA**  
**État du résultat étendu** (en milliers de dollars)  
**au 31 décembre 2015**

Pour les exercices terminés	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Résultat net	688 \$	1 028 \$
Autres éléments du résultat étendu		
Autres éléments du résultat étendu à reclasser en résultat lors des périodes subséquentes :		
<u>Titres disponibles à la vente :</u>		
Gains nets sur les titres disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	58	328
	58	328
Résultat étendu	746	1 356 \$

<sup>(1)</sup> Net de la charge d'impôt de 21 \$ (charge de 119 \$ en 2014)

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

**BANQUE ALTERNA****État des changements de l'avoir de l'actionnaire (en milliers de dollars)  
au 31 décembre 2015**

Pour les exercices terminés	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Capital-actions :		
Solde au début et à la fin de l'exercice	15 000 \$	15 000 \$
Résultats non distribués, nets d'impôt :		
Solde au début de l'exercice	10 654	9 626
Résultat net	688	1 028
Solde à la fin de l'exercice	11 342	10 654
Cumul des autres éléments du résultat étendu, nets d'impôt :		
Solde au début de l'exercice	345	17
Autres éléments du résultat étendu	58	328
Solde à la fin de l'exercice	403	345
Avoir de l'actionnaire	26 745	25 999 \$

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

**BANQUE ALTERNA**  
**État des flux de trésorerie** (en milliers de dollars)  
**au 31 décembre 2015**

Pour les exercices terminés	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Activités d'exploitation :		
Résultat net	688 \$	1 028 \$
Augmentation (diminution) des éléments hors caisse :		
Provision pour prêts douteux	150	35
Amortissement des éléments suivants :		
Immobilisations corporelles	66	83
Charges différées	92	93
Gain sur :		
Vente de placements	-	(186)
Diminution (augmentation) des actifs		
Juste valeur des placements	(78)	(447)
Intérêt à recevoir	(52)	138
Impôt sur le résultat différé	(1)	(161)
Prêts, nets de la provision pour prêts douteux	(1 400)	(2 050)
Actif à l'égard des instruments financiers dérivés	65	(63)
Augmentation (diminution) des passifs :		
Intérêt à payer	(73)	23
Dépôts	10 208	1 221
Passif à l'égard des instruments financiers dérivés	(64)	63
Autres éléments, montant net	(359)	(218)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>9 242</b>	<b>(441)</b>
Activités d'investissement :		
Produit tiré de l'échéance et de la vente de placements	1 790	20 788
Achat de placements	(4 665)	(20 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(50)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(2 875)</b>	<b>738</b>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pendant l'exercice	6 367	297
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 733	3 436
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>10 100 \$</b>	<b>3 733</b>
Information financière supplémentaire :		
Intérêt payé	2 563 \$	2,400 \$
Intérêt reçu	5 145 \$	5 150 \$
Impôt payé	498 \$	353 \$

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

---

**1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ**

La Banque CS Alterna, membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada (« SADC »), est exploitée sous le nom de « Banque Alterna ». La Banque figure à l'annexe I et elle a reçu des lettres patentes du ministre des Finances du Canada pour s'exploiter conformément à la *Loi sur les banques*, le 2 octobre 2000.

L'adresse du bureau enregistré de la Banque Alterna est le 319, avenue McRae, Ottawa (Ontario), K1Z 0B9. La nature des opérations et des principales activités de la Banque Alterna consiste à offrir des services de garde de dépôts et de prêt aux clients de la banque en Ontario et au Québec.

La publication des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 a été autorisée conformément à une résolution du conseil d'administration, prise le 30 mars 2016. Le conseil d'administration est habilité à modifier les états financiers après publication seulement si des erreurs ont été relevées.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

**DÉCLARATION DE CONFORMITÉ**

Les états financiers de la Banque Alterna ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») adoptées par le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada.

La Banque Alterna présente son bilan principalement par ordre de liquidité.

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, le montant net étant comptabilisé au bilan, seulement s'il s'agit d'un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, le montant brut est comptabilisé.

**BASE D'ÉTABLISSEMENT**

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf pour les placements disponibles à la vente, les instruments financiers dérivés ainsi que les actifs et les passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net, qui ont été évalués à leur juste valeur.

L'établissement des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes et les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur les résultats passés et sur divers autres facteurs qui sont censés être raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer des estimations de la direction. Les principales méthodes comptables se présentent comme suit :

**a) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue auprès d'autres institutions financières, les chèques et autres effets en transit de même que les titres négociables ayant des échéances initiales à l'acquisition de 90 jours ou moins. Le produit d'intérêt sur les dépôts auprès d'autres institutions financières ainsi que sur les titres négociables est inclus dans le produit des placements.



**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

---

**b) DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR**

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs à la date de clôture est basée sur leurs cours, sans déduction des coûts de transaction.

Pour tous les autres instruments financiers non négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant les méthodes d'évaluation appropriées. Ces méthodes comprennent la méthode des flux de trésorerie actualisés, la comparaison à des instruments semblables pour lesquels des prix observables sur le marché existent, les modèles d'évaluation des options, les modèles de crédit et les autres modèles d'évaluation pertinents.

Certains instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur en utilisant des méthodes d'évaluation en vertu desquelles les transactions sur le marché actuel ou les données observables du marché ne sont pas disponibles. Leur juste valeur est déterminée selon un modèle d'évaluation utilisant la meilleure estimation des hypothèses du modèle le plus approprié.

**c) INSTRUMENTS FINANCIERS**

À la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers doivent être classés, d'après l'intention de la direction, dans l'une des catégories suivantes : désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances ou autres passifs financiers. En outre, les normes exigent que tous les instruments financiers, y compris tous les dérivés, soient évalués à la juste valeur sauf les prêts et les créances, les actifs détenus jusqu'à leur échéance et les autres passifs financiers, aussi bien que les titres disponibles à la vente et les dérivés liés aux instruments de capitaux propres qui n'ont pas de valeurs cotées sur un marché actif. La juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale correspond normalement au prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue.

Après la comptabilisation initiale, les justes valeurs des instruments financiers pour lesquels il existe un marché actif sont généralement fondées sur les cours acheteurs pour les actifs financiers détenus et sur les cours vendeurs pour les passifs financiers. Lorsqu'il n'y a pas de prix indépendants disponibles, les justes valeurs sont estimées en utilisant les méthodes et les modèles d'évaluation.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux titres disponibles à la vente et aux titres détenus jusqu'à leur échéance de même que les honoraires et les frais liés aux prêts et créances sont capitalisés, puis amortis sur la durée prévue de l'instrument, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

**(i) Juste valeur par le biais du résultat net :**

Les instruments financiers classés comme comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les profits et les pertes réalisés à la sortie sont présentés dans le produit des placements, tandis que les profits et les pertes non réalisés liés aux fluctuations du marché sont présentés séparément.

La Banque Alterna n'a désigné aucun actif ou passif financier comme étant comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

---

**(ii) Disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés comme prêts et créances ou comme placements détenus jusqu'à leur échéance ou détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu (« CAERE »), jusqu'à la vente ou la dépréciation, auquel cas la perte ou le profit cumulatif est transféré à l'état du résultat. Pour les actifs financiers classés comme disponibles à la vente, les variations des valeurs comptables relatives aux fluctuations du cours de change sont comptabilisées dans l'état du résultat et les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans le CAERE comme il est indiqué ci-dessus.

Les titres qui n'ont pas de valeur cotée sur un marché actif sont comptabilisés au coût moins la dépréciation. Les pertes et les profits réalisés à la vente de ces titres ainsi que le produit d'intérêt et les dividendes connexes figurent dans le produit des placements.

**(iii) Détenus jusqu'à leur échéance**

Les actifs financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'échéances fixes, autres que les prêts ou créances qu'une entité a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti. L'amortissement est inclus dans le produit des placements, dans l'état du résultat. Les pertes découlant de la dépréciation de ces placements sont comptabilisées dans l'état du résultat comme une perte de valeur.

La Banque Alterna n'a pas désigné d'actifs financiers comme détenus jusqu'à leur échéance.

**(iv) Prêts et créances**

Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, sauf ceux classés comme disponibles à la vente ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les prêts et les créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction directement connexes. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

**(v) Autres passifs financiers**

Les passifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**(vi) Profit ou perte au premier jour**

Lorsque le prix de transaction est différent de la juste valeur provenant d'autres transactions observables du marché actuel pour le même instrument ou est fondé sur une méthode d'évaluation dont les variables incluent uniquement des données de marché observables, la Banque Alterna comptabilise immédiatement la différence entre le prix de transaction et la juste valeur (profit ou perte au premier jour) dans le produit des placements. Dans certains cas où la juste valeur est déterminée en utilisant des données qui ne sont pas observables, la différence entre le prix de la transaction et la valeur modèle est comptabilisée dans l'état du résultat uniquement lorsque les données deviennent observables ou que l'instrument est décomptabilisé.

**d) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS**

À la date de clôture, la Banque Alterna détermine s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié et des pertes de valeur sont subies dans les cas suivants :

- s'il existe une preuve objective d'une dépréciation résultant d'un événement générateur de pertes intervenu entre la comptabilisation initiale de l'actif et la date de clôture (« événement générateur de pertes »);
- l'événement générateur de pertes a eu une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers;
- une estimation fiable du montant peut être faite.

## **BANQUE ALTERNA**

### **Notes afférentes aux états financiers**

#### **au 31 décembre 2015**

---

Un événement générateur de pertes peut comprendre des signes que l'emprunteur ou un groupe d'emprunteurs éprouve des difficultés importantes, manque à ses obligations de payer des intérêts ou de rembourser le capital, court éventuellement à la faillite ou doit procéder à une restructuration financière d'une autre nature. Cet événement survient lorsqu'il existe des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés, comme des changements dans les versements à terme échu ou les conditions économiques corrélées avec les défaillances.

#### **(i) Prêts et prêts douteux**

Les prêts aux particuliers, les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts commerciaux sont comptabilisés à la valeur du capital, moins une provision pour prêts douteux.

La Banque Alterna établit et maintient une provision pour prêts douteux qui est considérée comme la meilleure estimation des pertes probables liées au crédit existant dans son portefeuille de prêts compte tenu de la conjoncture. La provision inclut des provisions individuelles et collectives, revues régulièrement par la direction. La provision est accrue par des réserves pour prêts douteux qui sont imputées au résultat et réduites par les radiations, nettes des recouvrements.

La Banque Alterna détermine d'abord s'il existe des preuves objectives que des prêts, considérés isolément et individuellement importants, ont subi une dépréciation. Elle établit ensuite un montant collectif pour les prêts qui ne sont pas individuellement importants et pour les prêts qui sont importants, mais pour lesquels il n'existe pas de preuve objective d'une dépréciation dans le cadre de l'évaluation individuelle.

**Provision individuelle** – Afin de permettre à la direction de déterminer si un événement générateur de pertes est survenu de manière individuelle, toutes les relations importantes avec les contreparties sont examinées périodiquement. L'évaluation tient compte de l'information actuelle et des événements liés à la contrepartie, comme des difficultés financières importantes ou une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital. S'il existe une preuve qu'une dépréciation entraînant une perte de valeur dans le cadre d'une relation avec une contrepartie individuelle est survenue, le montant de la perte est calculé et équivaut à la différence entre la valeur comptable du prêt, y compris les intérêts courus, et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt, y compris les flux de trésorerie qui peuvent entraîner une saisie, après déduction des coûts d'obtention et de vente des sûretés données. La valeur comptable du prêt est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation, et le montant de la perte est comptabilisé dans l'état du résultat à titre d'élément des coûts d'emprunt.

**Provision collective** – L'évaluation collective de la dépréciation vise essentiellement à établir une provision pour les prêts qui sont individuellement importants, mais pour lesquels il n'existe pas de preuve objective qu'ils ont subi une dépréciation, ou qui ne sont pas individuellement importants, mais pour lesquels il existe, dans le portefeuille, une perte qui a probablement été subie et qui peut être raisonnablement estimable. Les prêts sont regroupés en fonction de caractéristiques de risque de crédit semblables et la provision pour chaque groupe est déterminée selon des modèles statistiques fondés sur l'expérience. Les prêts qui ne sont pas considérés dépréciés lorsqu'ils ont été évalués individuellement sont visés par cet élément de la provision.

**Radiation d'une mauvaise créance** – Lorsqu'il n'y a aucune possibilité réaliste de recouvrement et que toutes les sûretés ont été réalisées ou cédées à la Banque Alterna, le prêt et toute provision correspondante sont sortis du bilan. Les recouvrements ultérieurs, le cas échéant, sont portés au crédit de la provision et comptabilisés dans l'état du résultat comme un élément des coûts liés aux prêts.

**Reprise des pertes de valeur** – Si, au cours d'une période ultérieure, le montant d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement baisse et que la diminution peut être liée objectivement à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur est reprise en réduisant le compte de provision en conséquence. Cette reprise est comptabilisée dans l'état du résultat.

**Intérêt sur les prêts douteux** – Une fois qu'un prêt est classé comme douteux et que la valeur comptable est réduite par une perte de valeur, le produit d'intérêt est comptabilisé sur la nouvelle valeur comptable selon le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs, afin d'évaluer la dépréciation.

**Coûts de transaction** – Les coûts de transaction sont les charges et les produits directs et différentiels qui sont liés à l'établissement du prêt. Les coûts de transaction (p. ex., les frais de demande de prêts commerciaux, les frais de courtage hypothécaire et les primes de rendement, les frais juridiques et les frais d'évaluation) sont différés et amortis

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

---

par imputation au produit d'intérêt sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais non amortis nets sont inclus dans le solde du prêt correspondant.

**Coûts liés aux prêts** – Les coûts liés aux prêts incluent la provision pour pertes sur prêts, les radiations de créances douteuses et les frais de recouvrement.

**Prêts restructurés** – Les prêts restructurés sont des prêts dont les conditions contractuelles initiales ont été modifiées afin que l'on puisse accorder des concessions relativement à l'intérêt, au capital ou au remboursement pour des raisons liées aux difficultés financières éprouvées par le client ou le groupe de clients. La Banque Alterna restructure les prêts, dans des circonstances jugées appropriées, plutôt que de prendre possession des sûretés données. Elle peut donc prolonger les accords de paiement, accepter de nouvelles conditions de prêt, etc. Une fois que les modalités sont renégociées, le prêt n'est plus considéré comme en souffrance. La direction passe régulièrement en revue les prêts renégociés pour s'assurer que tous les critères sont respectés et que les paiements futurs seront vraisemblablement effectués. Les prêts continuent de faire l'objet d'une évaluation individuelle ou collective pour déterminer s'il y a eu une dépréciation, selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt.

**(ii) Dépréciation des actifs financiers classés comme disponibles à la vente**

Pour les actifs financiers classés comme disponibles à la vente, la Banque Alterna évalue à la date de clôture s'il existe une preuve objective qu'un actif ou un groupe d'actifs est déprécié.

Dans le cas des participations dans des capitaux propres classées comme disponibles à la vente, une preuve objective inclurait une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du placement en dessous du coût. Pour déterminer si la baisse de la juste valeur est « importante », on l'évalue par rapport au coût de l'investissement au moment de la comptabilisation initiale. Dans le cas d'une baisse « prolongée », l'évaluation est effectuée par rapport à la période pendant laquelle la juste valeur a été inférieure au coût initial de l'investissement. Dans le cas des instruments d'emprunt classés comme disponibles à la vente, la dépréciation est évaluée selon les mêmes critères que les prêts.

Dans le cas des instruments d'emprunt classés comme disponibles à la vente, la dépréciation est évaluée selon les mêmes critères que les prêts. Lorsqu'il existe une preuve de dépréciation, la perte non réalisée cumulée comptabilisée antérieurement dans les autres éléments du résultat étendu (« AERE ») est retirée des AERE et comptabilisée dans l'état du résultat de la période. Ce montant représente la différence entre le coût d'acquisition (net des remboursements du capital et de l'amortissement) et la juste valeur actualisée de l'actif moins la perte de valeur sur ce placement comptabilisé antérieurement dans l'état du résultat. Les pertes de valeur des participations dans des capitaux propres classées comme disponibles à la vente ne sont pas reprises au moyen de l'état du résultat; les augmentations de leur juste valeur après dépréciation sont comptabilisées dans les AERE.

Les reprises au titre de la dépréciation des instruments de créance sont comptabilisées dans l'état du résultat si le recouvrement est objectivement lié à un événement précis survenant après la comptabilisation de la perte de valeur dans l'état du résultat.

**e) DÉCOMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS**

**(i) Actifs financiers**

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers similaires) est décomptabilisé lorsque :

- les droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont venus à échéance; ou
- la Banque Alterna a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif ou a pris en charge une obligation de les payer en entier sans délai important à un tiers dans le cadre d'un arrangement « avec flux identiques » et que l'une des deux situations suivantes s'applique :
  - la Banque Alterna a transféré la totalité ou presque des risques et des avantages de l'actif;
  - la Banque Alterna n'a ni transféré ni conservé la totalité ou presque des risques et des avantages de l'actif, mais elle a transféré le contrôle de l'actif.

Lorsque la Banque Alterna a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie d'un actif ou a conclu un arrangement « avec flux identiques », mais n'a ni transféré ni conservé la totalité ou presque des risques et avantages de l'actif, ni transféré le contrôle de l'actif, l'actif est comptabilisé en fonction du droit que la Banque Alterna conserve sur l'actif.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

---

En pareil cas, la Banque Alterna comptabilise aussi un passif correspondant. L'actif transféré et le passif correspondant sont évalués d'une façon qui reflète les droits et les obligations que la Banque Alterna a conservés. Un droit conservé qui prend la forme d'une garantie sur l'actif transféré est évalué à la valeur comptable initiale de l'actif ou au montant maximal de la contrepartie que la Banque Alterna pourrait être tenue de rembourser, selon le moindre des deux montants.

**(ii) Passifs financiers**

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation en vertu du passif est acquittée ou annulée, ou qu'elle vient à échéance. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre auprès du même prêteur selon des modalités essentiellement différentes ou que les modalités d'un passif existant sont modifiées de façon considérable, cet échange ou cette modification est traité à titre de décomptabilisation du passif initial et de comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables est comptabilisé dans l'état du résultat.

**f) DÉRIVÉS**

Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et présentés comme un actif lorsqu'ils ont une juste valeur positive et comme un passif lorsqu'ils ont une juste valeur négative au poste « Instruments financiers dérivés » dans le bilan.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur d'un dérivé sont comptabilisés lorsqu'ils surviennent dans l'état du résultat.

**Dérivés incorporés**

Les dérivés peuvent être incorporés dans d'autres instruments financiers. Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers sont évalués comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas considérés comme liés de près au contrat hôte. Ces dérivés incorporés sont classés en tant qu'instruments financiers dérivés et évalués à la juste valeur, les changements étant comptabilisés dans l'état du résultat. Les seuls dérivés incorporés sont les options incorporées dans les dépôts à terme indexés de la Banque Alterna offerts aux clients (note 20a), qui sont comptabilisées au coût amorti.

**g) MONNAIE ÉTRANGÈRE**

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque Alterna.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture; les produits et les charges sont convertis au taux moyen annuel. Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres produits au cours de l'exercice.

**h) IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. L'amortissement est généralement comptabilisé selon une base linéaire sur les durées d'utilité estimées des actifs. La durée d'utilité estimative des actifs est la suivante :

Mobilier et matériel	De 5 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail plus une période d'option

L'amortissement des immobilisations corporelles est inclus dans les frais d'administration et d'occupation. L'entretien et les réparations sont également imputés aux frais d'administration et d'occupation. Les gains et les pertes sur les cessions sont présentés dans les autres produits.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation annuel et une imputation pour dépréciation est comptabilisée dans la mesure où le montant recouvrable, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité, est inférieur à sa valeur comptable. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif. Après la comptabilisation de la dépréciation d'un actif, la charge

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

---

d'amortissement est ajustée au cours des périodes futures pour refléter la valeur comptable revue de l'actif. Si la dépréciation est plus tard reprise, la charge d'amortissement sera ajustée de façon prospective.

Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées au moment de leur cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation de l'actif (calculé comme la différence entre le produit net à la cession et la valeur comptable de l'actif) est comptabilisé dans les autres produits dans l'état du résultat au cours de la période pendant laquelle l'actif est décomptabilisé.

**i) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

**(i) Impôt exigible**

Les actifs et les passifs d'impôt exigible pour l'exercice considéré et les exercices antérieurs doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer auprès de celles-ci. Les taux d'impôt et les lois fiscales utilisés pour calculer le montant sont les taux d'impôt et les lois fiscales pratiquement en vigueur à la date de clôture.

**(ii) Impôt sur le résultat différé**

L'impôt sur le résultat différé est axé sur les différences temporelles à la date de clôture entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs, d'une part, et leurs valeurs comptables aux fins de l'information financière, d'autre part. Des passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés au titre de toutes les différences temporelles imposables, sauf :

- lorsque le passif d'impôt sur le résultat différé découle de la comptabilisation initiale du fonds commercial ou d'un actif ou d'un passif lié à une transaction qui ne relève pas d'un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'a pas d'incidence sur la comptabilisation du bénéfice comptable ou du résultat imposable;
- en ce qui concerne les différences temporelles imposables associées aux investissements dans des filiales, lorsque le calendrier des reprises des différences temporelles peut être contrôlé et qu'il est probable que les différences temporelles ne seront pas contrepassées dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés pour l'ensemble des différences temporelles déductibles et des reports de crédits d'impôt et de pertes fiscales inutilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable pourra être utilisé aux fins des différences temporelles déductibles et des reports de crédits d'impôt et de pertes fiscales inutilisés, sauf :

- lorsque l'actif d'impôt sur le résultat différé relatif à une différence temporelle déductible découle de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction qui ne relève pas d'un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'a pas d'incidence sur la comptabilisation du bénéfice comptable ou du résultat imposable;
- en ce qui concerne les différences temporelles déductibles associées aux investissements dans des filiales, les actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés seulement dans la mesure où il est probable que les différences temporelles seront contrepassées dans un avenir prévisible et qu'un bénéfice imposable pourra servir à utiliser les différences temporelles.

La valeur comptable des actifs d'impôt sur le résultat différé est examinée à la date de clôture et est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de la totalité ou d'une partie de l'actif d'impôt sur le résultat différé. Les actifs d'impôt sur le résultat différé non comptabilisés sont réévalués à la date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur permettra le recouvrement de l'actif d'impôt sur le résultat différé.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont évalués aux taux d'impôt qui seront en vigueur pour l'exercice au cours duquel l'actif est réalisé ou le passif est réglé, en fonction des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui sont pratiquement en vigueur à la date de clôture.

L'impôt exigible et l'impôt sur le résultat différé qui ont trait à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres sont aussi comptabilisés dans les capitaux propres et non dans l'état du résultat.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

---

Les actifs d'impôt sur le résultat différé et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont compensés s'il existe un droit juridique ayant force exécutoire permettant de compenser les actifs d'impôt exigible et les passifs d'impôt exigible, et si l'impôt sur le résultat différé se rapporte à la même entité imposable et à la même administration fiscale.

**j) CONTRATS DE LOCATION**

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord et d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques et si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas à la Banque Alterna la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des éléments loués sont des contrats de location simple. Les paiements des contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge dans l'état du résultat de façon linéaire sur la période de location. Les loyers conditionnels à payer sont comptabilisés comme une charge au cours de la période où ils sont engagés.

Les coûts de contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge de façon linéaire sur la période de location, qui commence lorsque le locataire contrôle l'utilisation physique du bien.

**k) COMPTABILISATION DES PRODUITS ET CHARGES**

Le produit est comptabilisé lorsque le montant des produits et les coûts connexes peuvent être évalués de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction seront réalisés. Les critères de comptabilisation spécifiques suivants sont utilisés pour la comptabilisation des produits et des charges :

**(i) Produit d'intérêt et charge d'intérêt**

Le produit et la charge d'intérêt sont comptabilisés dans l'état du résultat pour tous les instruments financiers portant intérêt, sauf ceux désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif permet de calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier en affectant le produit d'intérêt ou la charge d'intérêt à la période pertinente en utilisant les flux de trésorerie futurs estimés. Les flux de trésorerie futurs estimés utilisés dans ce calcul incluent ceux déterminés par les modalités contractuelles de l'actif ou du passif, tous les frais considérés comme faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction directs et différentiels de même que toutes les autres primes ou tous les autres rabais.

Lorsqu'un prêt est classé comme douteux par suite d'une perte de valeur, le produit d'intérêt est comptabilisé au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte de valeur.

**(ii) Autres produits**

Les frais de service, les commissions et les autres revenus sont comptabilisés comme des produits lorsque les services correspondants ont été rendus ou fournis.

**I) JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES IMPORTANTS**

Au cours de l'application des méthodes comptables, la direction a exercé son jugement et a effectué des estimations pour déterminer les montants comptabilisés dans les états financiers, surtout dans les cas décrits ci-après.

**(i) Continuité d'exploitation**

La direction de la Banque Alterna a fait une évaluation de la capacité de la banque de poursuivre ses activités et est d'avis que celle-ci dispose des ressources nécessaires pour poursuivre ses activités dans l'avenir prévisible. En outre, la direction n'est informée d'aucune incertitude importante pouvant jeter un doute significatif sur la capacité de la Banque Alterna de poursuivre ses activités. Par conséquent, les états financiers continuent d'être établis sur la base de la continuité d'exploitation.

**(ii) Juste valeur des instruments financiers**

La Banque Alterna évalue la juste valeur des instruments financiers, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements désignés disponibles à la vente ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les instruments

## **BANQUE ALTERNA**

### **Notes afférentes aux états financiers**

#### **au 31 décembre 2015**

---

dérivés, à chaque date de bilan. La Banque Alterna présente aussi la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti dans la note 18.

La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur repose sur l'hypothèse que la transaction ait lieu sur le marché principal pour l'actif ou le passif, ou, en l'absence de marché principal, le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée en fonction des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les intervenants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non-financier (p. ex. immobilisations corporelles) tient compte de la capacité d'un intervenant du marché de générer un avantage économique en utilisant l'actif de façon optimale ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale.

La Banque Alterna utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur, maximisant l'utilisation de données d'entrée observables qui sont pertinentes et minimisant l'utilisation de données d'entrée non observables.

Les actifs et les passifs pour lesquels la juste valeur est évaluée ou présentée dans les états financiers sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs, décrite ci-après, qui est basée sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur dans son ensemble :

- Niveau 1 – les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 – les techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur est directement ou indirectement observable
- Niveau 3 – les techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur n'est pas observable.

Pour les actifs et les passifs qui sont présentés dans les états financiers sur une base récurrente, la Banque Alterna détermine s'il y a eu des transferts entre les niveaux en réévaluant la catégorisation (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Il n'y a aucun actif ou passif pour lequel la juste valeur est évaluée qui a été classé au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Pour les fins de présentation de l'information sur la juste valeur, la Banque Alterna a déterminé les catégories des actifs et des passifs en fonction de la nature, des caractéristiques et des risques de l'actif ou du passif et du niveau de hiérarchie des justes valeurs, tel qu'expliqué ci-dessus.

#### **(iii) Pertes de valeur sur les prêts et avances**

La Banque Alterna revoit ses prêts et ses avances individuellement importants à la date de clôture pour déterminer si une perte de valeur devrait être comptabilisée dans l'état du résultat. Plus particulièrement, la direction doit exercer son jugement dans l'estimation du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs pour déterminer s'il y a eu dépréciation. Afin d'estimer ces flux de trésorerie, la Banque Alterna pose des jugements quant à la situation financière de l'emprunteur et à la valeur réalisable nette des instruments de garantie. Ces estimations reposent sur des hypothèses à l'égard d'un certain nombre de facteurs. Ainsi, les résultats réels peuvent différer, entraînant des modifications futures de la provision.

Les prêts et les avances qui ont été évalués individuellement et qui n'ont pas subi de dépréciation ainsi que tous les prêts et avances individuellement non importants sont alors évalués collectivement, en groupes d'actifs comportant des caractéristiques de risque similaires, afin de déterminer s'il faut établir une provision à l'égard des événements générateurs de pertes survenus pour lesquels il existe des preuves objectives, mais dont les effets ne sont pas encore évidents. L'évaluation collective tient compte des données du portefeuille de prêts (comme la qualité du crédit, les niveaux des arriérés, l'utilisation du crédit, les ratios prêt/garantie, etc.), des concentrations de risque et des données économiques (y compris les niveaux de chômage, les indices des prix dans l'immobilier et le rendement constaté dans les différents groupes).



**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

---

La perte de valeur sur les prêts et les avances est présentée plus en détail à la note 5.

**(iv) Dépréciation des placements disponibles à la vente**

La Banque Alterna revoit ses titres désignés comme des placements disponibles à la vente à la date de clôture pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation. Elle exerce alors un jugement similaire à celui démontré dans le cadre de l'évaluation individuelle des prêts et avances.

**(v) Actifs d'impôt sur le résultat différé**

Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés à l'égard des pertes fiscales dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable pourra être utilisé pour éponger les pertes fiscales. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le montant des actifs d'impôt différé à comptabiliser; on tient alors compte du moment où pourra se dégager un bénéfice imposable futur et de son ampleur, ainsi que des stratégies de planification fiscale futures.

**m) NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES**

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice terminé le 31 décembre 2015 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers. La Banque Alterna n'a pas l'intention d'adopter ces normes par anticipation.

**IFRS 9, Instruments financiers « IFRS 9 » (en remplacement de l'IAS 39)**

En juillet 2014, l'IASB a publié la version finale de la norme IFRS 9, regroupant les trois phases (classement et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture) qui ont constitué le projet de remplacement de la norme IAS 39 : « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation » (« IAS 39 ») et de toutes les versions antérieures de l'IFRS 9. La norme IFRS 9 définit, à l'aide de principes, une méthode de classement des actifs financiers fondée sur le modèle économique de l'entité et sur la nature des flux de trésorerie provenant de l'actif. Tous les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu ou au coût amorti. Pour les passifs financiers, la norme IFRS 9 comprend les exigences en matière de classement et d'évaluation comprises antérieurement dans l'IAS 39.

La norme IFRS 9 présente également une méthode de comptabilisation de la dépréciation pour les pertes prévues; cette méthode est applicable à tous les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La méthode comporte trois étapes : 1) à leur comptabilisation initiale, les pertes sur prêts prévues jusqu'à 12 mois après leur déclaration sont constatées en résultats et une provision pour pertes est établie; 2) si le risque de crédit augmente considérablement et que le risque de crédit qui en résulte n'est pas considéré comme faible, des pertes sur prêts prévues sont constatées pour la pleine durée de vie de l'instrument; 3) lorsqu'un actif financier est considéré comme déprécié sur le plan du risque de crédit, les intérêts sont calculés à partir de la valeur comptable de l'actif, déduction faite de la provision pour pertes, plutôt qu'à partir de la valeur comptable brute de l'actif. Enfin, la norme IFRS 9 définit une nouvelle méthode pour l'application de la comptabilité de couverture. Cette méthode de comptabilisation des relations de couverture permet de mieux refléter les mesures de gestion du risque de l'entité.

Cette norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et doit être appliquée rétrospectivement. L'incidence de la norme modifiée sur la situation et les résultats financiers de la Banque Alterna n'a pas encore été évaluée.

**3. PLACEMENTS**

---

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 déc. 2015</b>	<b>31 déc. 2014</b>
Désignés comme disponibles à la vente :		
Titres émis ou garantis par des obligations souveraines*	<b>18 814 \$</b>	20 471 \$
Dépôts à terme	<b>4 011</b>	-
Autres titres	<b>677</b>	-
	<b>23 502 \$</b>	20 471 \$

---

\* Obligations souveraines – Obligations directes du gouvernement du Canada ou obligations garanties directement par le gouvernement du Canada.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

Tous les placements de la Banque Alterna ont été classés comme étant disponibles à la vente, puis évalués et comptabilisés à la juste valeur. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée pendant les exercices 2015 et 2014.

**4. PRÊTS**

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Prêts personnels	17 999 \$	17 948 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	126 501	123 493
Prêts commerciaux	9 470	11 244
	<b>153 970</b>	152 685
Moins la provision pour les- prêts douteux (note 5)	(149)	(42)
	<b>153 821 \$</b>	152 643 \$

**5. PROVISION POUR PRÊTS DOUTEUX ET PRÊTS DOUTEUX**

**a) PROVISION POUR PRÊTS DOUTEUX**

(en milliers de dollars)	31 décembre 2015			
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts commerciaux	Total
Solde au début de l'exercice	40 \$	2 \$	- \$	42 \$
Moins : prêts radiés	(58)	-	-	(58)
Plus : recouvrement sur prêts radiées	15	-	-	15
Plus : provision imputée à l'exploitation	146	4	-	150
Solde à la fin de l'exercice	<b>143 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>149 \$</b>
Perte de valeur individuelle				87 \$
Perte de valeur collective				62
				<b>149 \$</b>

(en milliers de dollars)	31 décembre 2014			
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts commerciaux	Total
Solde au début de l'exercice	62 \$	1 \$	- \$	63 \$
Moins : prêts radiés	(67)	-	-	(67)
Plus : recouvrement sur prêts radiées	11	-	-	11
Plus : provision imputée à l'exploitation	34	1	-	35
Solde à la fin de l'exercice	<b>40 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>42 \$</b>
Perte de valeur individuelle				8 \$
Perte de valeur collective				34
				<b>42 \$</b>

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

**b) PRÊTS DOUTEUX**

En fin d'exercice, le solde des prêts douteux, avant tout recouvrement obtenu grâce aux garanties associées à ces prêts, était comme suit :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Prêts personnels	82 \$	8 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	398	-
Prêts commerciaux	-	-
	<b>480 \$</b>	<b>8 \$</b>

**c) PRÊTS EN SOUFFRANCE NON DOUTEUX**

Un prêt est classé comme étant en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas fait un paiement à la date d'échéance stipulée dans le contrat. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance non classés comme douteux, puisqu'ils sont soit : i) en souffrance depuis moins de 90 jours; ou ii) en souffrance depuis moins de 180 jours et entièrement garantis, et on peut raisonnablement s'attendre à ce que les efforts de recouvrement aboutissent au remboursement.

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015			
	De 1 à 29 jours	De 30 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Prêts personnels	538 \$	410 \$	- \$	948 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	2 221	2 107	198	4 526
Prêts commerciaux	-	-	-	-
	<b>2 759 \$</b>	<b>2 517 \$</b>	<b>198 \$</b>	<b>5 474 \$</b>

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014			
	De 1 à 29 jours	De 30 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Prêts personnels	458 \$	210 \$	- \$	668 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	3 185	1 247	660	5 092
Prêts commerciaux	-	-	-	-
	<b>3 643 \$</b>	<b>1 457 \$</b>	<b>660 \$</b>	<b>5 760 \$</b>

**d) BIENS REÇUS EN GARANTIE**

Le rehaussement de crédit que la Banque Alterna détient comme garantie de prêts comprend : i) des terrains et des immeubles résidentiels; ii) des droits de recours sur des actifs commerciaux, comme des immeubles, du matériel, des stocks et des créances; iii) des droits de recours sur des biens immobiliers commerciaux qu'elle finance; et iv) des droits de recours sur des liquidités, des garanties et des titres.

	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Prêts qui ne sont ni en souffrance ni douteux, en pourcentage du total des prêts	<b>96 %</b>	96 %
Saisie de biens reçus en garantie : valeur comptable à la date de clôture des biens donnés en garantie détenus au cours de la période (en milliers de dollars)	<b>398 \$</b>	224 \$

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

**6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

(en milliers de dollars)	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Total
<b>Coût :</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	180 \$	658 \$	838 \$
Acquisitions	-	-	-
Cessions	(9)	-	(9)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>171</b>	<b>658</b>	<b>829</b>
<b>Amortissement et perte de valeur :</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	138	498	636
Amortissement	17	49	66
Perte de valeur	-	-	-
Cessions	(9)	-	(9)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>146</b>	<b>547</b>	<b>693</b>
<b>Valeur comptable nette :</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	42	160	202
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>25 \$</b>	<b>111 \$</b>	<b>136 \$</b>

(en milliers de dollars)	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Total
<b>Coût :</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	180 \$	616 \$	796 \$
Acquisitions	-	50	50
Cessions	-	(8)	(8)
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>180</b>	<b>658</b>	<b>838</b>
<b>Amortissement et perte de valeur :</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	121	440	561
Amortissement	17	66	83
Cessions	-	(8)	(8)
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>138</b>	<b>498</b>	<b>636</b>
<b>Valeur comptable nette :</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	59	176	235
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>42 \$</b>	<b>160 \$</b>	<b>202 \$</b>

Le total de l'amortissement imputé aux résultats en 2015 est de 66 000 \$ (83 000 \$ en 2014) et figure dans les frais d'administration et d'occupation à même les charges opérationnelles de l'état du résultat.

Les pertes de valeur sur les immobilisations corporelles figurent dans les frais d'administration et d'occupation à même les charges opérationnelles de l'état du résultat.

La valeur comptable brute des immobilisations entièrement amorties, mais toujours utilisées, est de 423 000 \$ au 31 décembre 2015 (429 000 \$ au 31 décembre 2014).

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

---

**7. AUTRES ACTIFS**

	31 déc. 2015	31 déc. 2014
<b>(en milliers de dollars)</b>		
Intérêts courus à recevoir	222 \$	170 \$
Autres	195	137
	<b>417 \$</b>	<b>307 \$</b>

**8. DÉPÔTS**

	31 déc. 2015	31 déc. 2014
<b>(en milliers de dollars)</b>		
Dépôts à vue	54 319 \$	50 358 \$
Dépôts à terme	85 481	80 957
Régimes enregistrés	20 359	18 615
	<b>160 159 \$</b>	<b>149 930 \$</b>

Au 31 décembre 2015, la Banque Alterna détenait des dépôts en dollars américains pour ses clients s'élevant à 175 000 \$ US (218 000 \$ US au 31 décembre 2014) avec une valeur comptable de 242 000 \$ (253 000 \$ au 31 décembre 2014).

**9. EMPRUNTS**

La Banque Alterna a accès à une facilité de crédit de 30 500 000 \$ auprès de Central 1 Credit Union, dont des marges de crédit de 3 490 000 \$ CAN et 10 000 \$ US ainsi qu'un prêt à terme de 27 000 000 \$ CAN.

La facilité de crédit est garantie par la société mère de la Banque Alterna, soit Alterna Savings and Credit Union Limited (« Caisse Alterna »). Le solde de ces facilités de crédit était nul en fin d'exercice (nul au 31 décembre 2014).

En 2015 et en 2014, la Banque Alterna a toujours effectué des paiements du capital et des intérêts, et il n'y a eu aucun manquement au chapitre des facilités d'emprunt.

**10. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF**

	31 déc. 2015	31 déc. 2014
<b>(en milliers de dollars)</b>		
Intérêts courus à payer	880 \$	953 \$
Créditeurs et frais courus	377	304
Payables à la société mère	75	159
	<b>1 332 \$</b>	<b>1 416 \$</b>

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

**11. CONTRATS DE LOCATION**

**ENGAGEMENTS LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION SIMPLE**

Les paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location simple de la Banque Alterna sont les suivants :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 déc. 2015</b>	31 déc. 2014
<b>Paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location</b>		
Moins de 1 an	<b>\$67</b>	\$65
De 1 à 5 ans	<b>92</b>	159
Plus de 5 ans	-	-
<b>Total des paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location</b>	<b>\$159</b>	224 \$

Pendant l'exercice 2015, un montant de 109 000 \$ a été comptabilisé comme une charge, au titre des frais d'occupation, dans l'état du résultat, relativement aux contrats de location simple (104 000 \$ en 2014).

Tous les contrats de location simple peuvent être renouvelés; dans ce cas, les modalités seront renégociées.

**12. CAPITAL-ACTIONS**

Le capital-actions autorisé de la Banque Alterna est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, comportant des droits de vote ordinaires.

Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, il y avait 1 500 001 actions ordinaires émises et en circulation, dont 1 500 000 d'une valeur nominale de 10 \$ par action et une action ordinaire d'une valeur nominale de 1 \$. Il n'y a aucune action émise qui n'est pas entièrement payée.

**13. PRODUIT D'INTÉRÊT ET CHARGE D'INTÉRÊT**

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 déc. 2015</b>	31 déc. 2014
<b>Produit d'intérêt :</b>		
Prêts personnels	<b>747 \$</b>	756 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	<b>3 946</b>	4 056
Prêts commerciaux	<b>400</b>	476
	<b>5 093 \$</b>	5 288 \$
<b>Charge d'intérêt :</b>		
Dépôts à vue	<b>423 \$</b>	471 \$
Dépôts à terme	<b>1 720</b>	1 642
Régimes enregistrés	<b>347</b>	310
	<b>2 490 \$</b>	2 423 \$

Aucun produit d'intérêt n'a été comptabilisé au titre des prêts douteux pour les exercices se terminant le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, puisqu'une provision avait été constituée à leur égard.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

**14. PRODUIT DES PLACEMENTS**

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 déc. 2015</b>	31 déc. 2014
Produits sur les actifs financiers classés comme disponibles à la vente	<b>744 \$</b>	656 \$
	<b>744 \$</b>	656 \$

**15. AUTRES PRODUITS**

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 déc. 2015</b>	31 déc. 2014
Commissions	<b>180 \$</b>	185 \$
Frais de service	<b>162</b>	175
Gains sur les opérations de change	<b>44</b>	39
Autres	<b>23</b>	26
	<b>409 \$</b>	425 \$

**16. CHARGES OPÉRATIONNELLES**

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 déc. 2015</b>	31 déc. 2014
Salaires et avantages sociaux	<b>1 245 \$</b>	1 278 \$
Frais d'administration	<b>1 045</b>	886
Frais d'occupation	<b>213</b>	230
Marketing et relations communautaires	<b>95</b>	136
	<b>2 598 \$</b>	2 530 \$

**17. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

Les éléments importants de l'actif (du passif) d'impôt différé de la Banque Alterna sont comme suit :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 déc. 2015</b>	31 déc. 2014
Provision pour prêts douteux	<b>19 \$</b>	9 \$
Instruments dérivés	<b>17</b>	34
Autres	<b>17</b>	28
Immobilisations corporelles	<b>9</b>	11
	<b>62 \$</b>	82 \$
Éléments figurant au bilan :		
Actif d'impôt différé	<b>64 \$</b>	83 \$
Passif d'impôt différé	<b>(2)</b>	(1)
Impôt différé, montant net	<b>62 \$</b>	82 \$

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés aux taux prévus par la loi, et de la charge (recouvrement) d'impôt se présente ainsi :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015		31 déc. 2014	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Charge d'impôt prévue aux taux fédéral et provincial combinés	\$251	27%	\$349	27%
Rajustement pour exercice précédent	5	-%	(43)	(3%)
Autre – nets	(3)	-%	(4)	-%
	<b>253 \$</b>	<b>27%</b>	<b>302 \$</b>	<b>24%</b>

Les éléments de la charge d'impôt pour les exercices terminés le 31 décembre 2015 et 2014 sont les suivants :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
	Montant	Montant
Impôt exigible		
Impôt exigible	243 \$	361 \$
Rajustement de l'impôt exigible des exercices précédents	4	(43)
Impôt différé		
À l'égard de la naissance et de la résorption d'écarts temporaires	6	(16)
<b>Charge d'impôt figurant dans l'état du résultat</b>	<b>253 \$</b>	<b>302 \$</b>

L'impôt différé se rapportant aux éléments imputés aux autres éléments du résultat étendu au cours de l'exercice se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Variation des profits et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	21 \$	119 \$
	<b>21 \$</b>	<b>119 \$</b>

Au 31 décembre 2015, il n'y avait pas de passif d'impôt éventuel ni d'actif d'impôt éventuel à comptabiliser selon l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*.



**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

**18. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le tableau suivant présente la juste valeur estimative des instruments financiers de la Banque Alterna pour chaque catégorie d'instrument financier, y compris la juste valeur des emprunts calculée avant la provision pour prêts douteux, suivant les méthodes d'évaluation et les hypothèses présentées ci-dessous.

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015		31 déc. 2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Disponibles à la vente :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 100 \$	10 100 \$	3 733 \$	3 733 \$
Placements	23 502	23 502	20 471	20 471
Désignés à la juste valeur marchande par le biais du résultat net :				
Instruments financiers dérivés				
– options achetées	63	63	127	127
Prêts et créances :				
Prêts				
– prêts personnels	17 999	18 022	17 948	17 949
– prêts hypothécaires résidentiels	126 501	129 374	123 493	126 394
– prêts commerciaux	9 470	9 756	11 244	11 578
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>187 635 \$</b>	<b>190 817 \$</b>	<b>177 016 \$</b>	<b>180 252 \$</b>
Autres éléments de passif :				
Dépôts				
– dépôts à vue	54 319 \$	54 319 \$	50 358 \$	50 358 \$
– dépôts à terme	85 481	86 740	80 957	81 853
– régimes enregistrés	20 359	20 047	18 615	18 322
Désignés à la juste valeur marchande par le biais du résultat net :				
Instruments financiers dérivés				
– options incorporées	63	63	127	127
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>160 222 \$</b>	<b>161 169 \$</b>	<b>150 057 \$</b>	<b>150 660 \$</b>

La direction a évalué que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres passifs courants se rapprochent de leur valeur comptable, en raison principalement de la courte échéance de ces instruments.

L'IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation (c'est-à-dire un prix de sortie). Les méthodes et les hypothèses suivantes ont servi à estimer les justes valeurs :

La juste valeur des placements disponibles à la vente repose sur des prix cotés sur des marchés actifs.

La Banque Alterna s'engage dans des instruments financiers dérivés avec des contreparties, principalement des institutions financières ayant obtenu des notes de première qualité des principales agences de notation. Les instruments dérivés évalués selon des techniques d'évaluation sont les options achetées et les options incorporées. La technique d'évaluation la plus fréquente utilise les calculs de la valeur actuelle. Les modèles intègrent diverses données dont la qualité du crédit des contreparties et les courbes de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2015, la valeur par référence au marché des positions d'actifs dérivés est nette d'un rajustement de l'évaluation du crédit attribuable au risque qu'une

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

contrepartie ne soit pas en mesure de respecter ses engagements. Les changements du risque de crédit de contreparties n'ont eu aucun effet important sur les autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. La Banque Alterna tient compte également du risque de non-exécution de la part des contreparties (pour les options achetées) ou de son propre risque de non-exécution (dans le cas des passifs dérivés incorporés). Au 31 décembre 2015, la Banque Alterna jugeait que ces risques étaient négligeables.

Les prêts personnels, les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts commerciaux et les dépôts – à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie selon les taux d'intérêt en vigueur sur les instruments ayant des échéances restantes similaires. La juste valeur de tous les types de prêts consentis est calculée avant la provision pour prêts douteux.

**Hiérarchie de la juste valeur**

Les tableaux suivants présentent le classement hiérarchique des actifs et des passifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 :

<b>au 31 déc. 2015</b> <b>(en milliers de dollars)</b>	<b>Date d'évalu</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
<b>Actifs évalués à la juste valeur :</b>					
Instruments financiers disponibles à la vente	31 déc. 2015	- \$	23 502 \$	- \$	23 502 \$
Instruments financiers dérivés					
– options achetées	31 déc. 2015	-	63	-	63
<b>Actifs pour lesquels les justes valeurs sont présentés :</b>					
Prêts					
– prêts personnels	31 déc. 2015	-	-	18 022	18 022
– prêts hypothécaires résidentiels	31 déc. 2015	-	-	129 374	129 374
– prêts commerciaux	31 déc. 2015	-	-	9 756	9 756
<b>Passifs évalués à la juste valeur :</b>					
Instruments financiers dérivés					
– options incorporées	31 déc. 2015	- \$	63 \$	- \$	63 \$
<b>Passifs pour lesquels les justes valeurs sont présentés :</b>					
Dépôts					
– dépôts à vue	31 déc. 2015	-	54 319	-	54 319
– dépôts à terme	31 déc. 2015	-	86 740	-	86 740
– régimes enregistrés	31 déc. 2015	-	20 047	-	20 047
<hr/>					
<b>31 décembre 2014</b> <b>(en milliers de dollars)</b>	<b>Date d'évaluation</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
<b>Actifs évalués à la juste valeur :</b>					
Instruments financiers disponibles à la vente	31 déc. 2014	- \$	20 471 \$	- \$	20 471 \$
Instruments financiers dérivés					
– options achetées	31 déc. 2014	-	127	-	127
<b>Actifs pour lesquels les justes valeurs sont présentées :</b>					
Prêts					
– prêts personnels	31 déc. 2014	-	-	17 949	17 949
– prêts hypothécaires résidentiels	31 déc. 2014	-	-	126 394	126 394
– prêts commerciaux	31 déc. 2014	-	-	11 578	11 578
<b>Passifs évalués à la juste valeur :</b>					
Instruments financiers dérivés					
– options incorporées	31 déc. 2014	- \$	127 \$	- \$	127 \$
<b>Passifs pour lesquels les justes valeurs sont présentées :</b>					
Dépôts					
– dépôts à vue	31 déc. 2014	-	50 358	-	50 358
– dépôts à terme	31 déc. 2014	-	81 853	-	81 853
– régimes enregistrés	31 déc. 2014	-	18 322	-	18 322

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 pendant les exercices terminés le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014.

## **19. NATURE ET ÉTENDUE DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

La Banque Alterna est exposée aux risques suivants liés aux instruments financiers qu'elle détient : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. Ce qui suit est une description de ces risques et de la manière dont la Banque Alterna gère son exposition à ces risques.

### **a) RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Pour la Banque Alterna, les trois principales catégories d'actif exposées au risque de crédit sont les prêts, les placements et les instruments financiers dérivés inscrits au bilan.

L'objectif de la Banque Alterna en matière de risque de crédit est de réduire cette perte financière, dans la mesure du possible. Le risque de crédit est géré conformément à la Politique de crédit pour les prêts et la Politique de placement et d'instruments dérivés. Le conseil d'administration examine et approuve annuellement ces politiques.

En matière des prêts, la Banque Alterna minimise son exposition au risque de crédit en :

- délimitant la zone géographique de son marché cible;
- limitant la somme prêtée à un emprunteur à un moment donné, soit 100 000 \$ sous forme de prêts personnels non garantis, 1 500 000 \$ sous forme de prêts hypothécaires résidentiels, 4 000 000 \$ sous forme de prêts hypothécaires commerciaux, prêts sur nantissement et prêts à terme, et un total de 4 000 000 \$ sous forme de prêts par emprunteur et personnes rattachées;
- effectuant une analyse de crédit avant l'autorisation d'un prêt;
- obtenant des garanties appropriées;
- établissant des taux basés sur le risque;
- limitant la concentration par région et par secteur d'activité dans le cas de prêts commerciaux.

L'exposition aux prêts est gérée et surveillée à l'aide de la mise en place de limites de crédit par emprunteur individuel et personnes rattachées ainsi que d'un processus d'examen du crédit. Cet examen assure que l'emprunteur se conforme à la politique interne et aux normes de souscription. La Banque Alterna se sert d'une garantie accessoire, généralement sous forme de charges fixes et flottantes sur les actifs des emprunteurs. Le risque de crédit est aussi géré par une analyse périodique de la capacité des clients à rencontrer leurs obligations de remboursement de l'intérêt et du capital ainsi que par l'ajustement des limites d'emprunt le cas échéant.

La Banque Alterna obtient des garanties à l'égard des avances et des prêts accordés aux clients, sous forme d'hypothèques sur les biens, d'autres titres nominatifs sur les actifs et de cautionnements. L'estimation des justes valeurs est fondée sur la valeur de l'instrument de garantie évaluée au moment de l'emprunt, laquelle n'est actualisée que s'il y a un renouvellement de l'emprunt en question ou lorsque ce dernier devient un prêt douteux.

La Banque Alterna liquide le bien affecté en garantie, afin de recouvrer une partie ou la totalité de l'exposition au risque engagé lorsque l'emprunteur est incapable de satisfaire son obligation primaire ou refuse de le faire.

Le risque de crédit dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels est limité, car 53 % (41 % en 2014) des prêts bénéficient d'une assurance à concurrence d'un maximum de 95 % par des sociétés d'assurance hypothécaire. La Banque Alterna surveille le risque de concentration des prêts commerciaux en établissant des limites maximales d'exposition pour le total des soldes d'emprunt par secteur. La valeur comptable de l'actif financier constaté aux états financiers consolidés, à l'exclusion des prêts hypothécaires assurés, nets des pertes de valeur, représente l'exposition maximale de la Banque Alterna au risque de crédit, sans tenir compte de la valeur des garanties obtenues, le cas échéant. L'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2015 était de 87 573 000 \$ (102 259 000 \$ en 2014).

La Banque Alterna atténue les risques de contrepartie des placements et des instruments dérivés en agrégeant l'exposition de contrepartie de chaque émetteur et en respectant les directives sur la qualité telles que notées dans sa politique sur les placements et les instruments dérivés. Les placements autres que ceux émis par le gouvernement du

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

---

Canada et ses sociétés d'État sont diversifiés en limitant les placements auprès d'un seul émetteur à un maximum de 25 % du total du portefeuille ou à une limite établie.

Pour les placements et les dérivés, le risque est déterminé en évaluant l'exposition à des contreparties individuelles pour s'assurer que le total de la juste valeur des placements et des dérivés respecte la limite déterminée par la politique. Cela permet aussi de réduire le risque de concentration du portefeuille. La qualité des contreparties est évaluée par deux agences d'évaluation de crédit, DBRS et S&P.

La Banque Alterna n'a aucune exposition importante au risque de crédit provenant d'une seule contrepartie ou d'un groupe de contreparties ayant des caractéristiques similaires, en raison de l'établissement de limites prudentes.

**b) RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut deux types de risque : le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

**(i) Risque de taux d'intérêt**

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le résultat net de la Banque Alterna est exposé au risque de taux d'intérêt en raison des asymétries entre les échéances et les types de taux d'intérêt (fixe ou variable) de ses actifs et de ses passifs financiers.

L'objectif de la Banque Alterna en ce qui concerne le risque de taux d'intérêt est d'optimiser la marge d'intérêt tout en respectant les limites de la politique approuvée à cet égard.

Le risque de taux d'intérêt est géré conformément à la Politique de gestion du risque structural. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil. La Banque Alterna fait état du risque de taux d'intérêt, par rapport aux limites établies dans la politique, au comité de l'actif et du passif, mensuellement, et au conseil d'administration, au moins trimestriellement.

L'exposition maximale au risque de taux d'intérêt à court terme que la Banque Alterna tolère sur une période de 12 mois est limitée à 5 % du produit d'intérêt net moyen prévu, avec un niveau de confiance de 95 %. L'exposition tolérable maximale au risque de taux d'intérêt au niveau du bilan entier est limitée à une baisse de 4,5 % de la valeur du marché de l'avoir, afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt à long terme. Au 31 décembre 2015, les résultats de ces mesures étaient 0,33 % (0,75 % en 2014) et 2,42 % (3,02 % en 2014), respectivement. Au 31 décembre 2015, la Banque Alterna était en conformité avec cette politique.

Le tableau suivant présente l'exposition de la Banque Alterna au risque de taux d'intérêt en raison des asymétries, ou écarts, entre ses actifs et ses passifs financiers. Les instruments financiers ont été présentés selon la date la plus rapprochée entre la date de réévaluation contractuelle et la date d'échéance, par rapport à la date d'achat. Certaines dates de réévaluation contractuelle ont été rajustées en fonction des estimations de la direction à l'égard des remboursements et des rachats anticipés. La moyenne pondérée des taux d'intérêt présentée représente les taux historiques, dans le cas d'instruments à taux fixe comptabilisés au coût amorti, et les taux de marché en vigueur, dans le cas d'instruments à taux variable ou comptabilisés à leur juste valeur. Les instruments dérivés sont présentés dans la catégorie des taux variables.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

(en milliers de dollars)							31 déc. 2015	31 déc. 2014
Échéance								
	Non sensible aux taux d'intérêt	Taux variable sur demande	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 083 \$	17 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 100 \$	3 733 \$
Taux d'intérêt	0.00%	0.95%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	-%
Placements	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	23 502 \$	0 \$	23 502 \$	20 471 \$
Taux d'intérêt	0.00%	0.00%	0.00%	0 \$	2.30%	0.00%	2.30%	2.48%
Prêts personnels	0 \$	17 772 \$	16 \$	14 \$	54 \$	0 \$	17 856 \$	17 908 \$
Taux d'intérêt	0.00%	4.05%	6.92%	3.85%	3.06%	0.00%	4.05%	4.37%
Prêts hypothécaires résidentiels	0 \$	11 979 \$	8 935 \$	22 329 \$	83 030 \$	222 \$	126 495 \$	123 491 \$
Taux d'intérêt	0.00%	2.34%	3.36%	3.37%	3.07%	3.37%	3.07%	3.33%
Prêts commerciaux	0 \$	641 \$	1 236 \$	1 268 \$	6 267 \$	58	9 470 \$	11 244 \$
Taux d'intérêt	0.00%	3.70%	5.53%	4.26%	4.33%	0.84%	4.41%	4.15%
Autres	813 \$	63 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	876 \$	718 \$
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>10 896 \$</b>	<b>30 472 \$</b>	<b>10 187 \$</b>	<b>23 611 \$</b>	<b>112 853 \$</b>	<b>280</b>	<b>188 299 \$</b>	<b>177 565 \$</b>
Dépôts	0 \$	58 677 \$	12 990 \$	35 276 \$	53 216 \$	0 \$	160 159 \$	149 930 \$
Taux d'intérêt	0.00%	0.71%	1.73%	1.79%	1.95%	0.00%	0.01439047	1.44
Autres	1 332 \$	63 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 395 \$	1 636 \$
Avoir des sociétaires	26 745 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	26 745 \$	25 999 \$
<b>TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DE L'ACTIONNAIRE</b>	<b>28 077 \$</b>	<b>58 740 \$</b>	<b>12 990 \$</b>	<b>35 276 \$</b>	<b>53 216 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>188 299 \$</b>	<b>177 565 \$</b>
<b>ÉCART DE CONCORDANCE</b>	<b>(17 181) \$</b>	<b>(28 268) \$</b>	<b>(2 803) \$</b>	<b>(11 665) \$</b>	<b>59 637 \$</b>	<b>280 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

**(ii) Analyse de sensibilité**

D'après les positions de taux d'intérêt de la Banque Alterna au 31 décembre 2015, une hausse immédiate et soutenue des taux d'intérêt de 100 points de base pour toutes les échéances entraînerait une augmentation du produit d'intérêt net et une diminution des autres éléments du résultat étendu d'environ 35 000 \$ et 747 000 \$ respectivement au cours des 12 prochains mois. Une diminution immédiate et soutenue des taux d'intérêt de 100 points de base à un plancher de zéro entraînerait une diminution du produit d'intérêt net et une augmentation des autres éléments du résultat étendu d'environ 32 000 \$ et 838 000 \$ respectivement.

**(iii) Risque de change**

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change. Le résultat net de la Banque Alterna est exposé au risque de change en raison des placements en dollars américains et des dépôts en dollars américains des clients.

La Banque Alterna réduit le risque de change en détenant des espèces en dollars américains. Le risque de change est géré conformément à la Politique de gestion du risque structural. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil.

La Banque Alterna évalue quotidiennement le risque de change en fonction du pourcentage des actifs financiers libellés en devises par rapport aux passifs financiers similaires libellés en devises. Au 31 décembre 2015, le pourcentage des actifs financiers libellés en devises se situait entre 90 % et 110 % des passifs financiers libellés en devises.

Dans le cas d'une augmentation (diminution) instantanée de 1 % du taux de change, le résultat net de la Banque Alterna a une exposition minimale.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

**c) RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité est le risque que la Banque Alterna éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Banque Alterna est exposée au risque de liquidité en raison de l'asymétrie des échéances des actifs et des passifs financiers, ainsi que de l'incertitude liée aux rentrées et aux sorties quotidiennes de trésorerie.

Le risque de liquidité est géré conformément à la Politique de gestion de la liquidité et du financement. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil. La Banque Alterna gère le risque de liquidité en surveillant les flux et les prévisions de trésorerie, en maintenant une réserve d'actifs financiers liquides de grande qualité, en maintenant une fondation stable de dépôts de base et à terme, en surveillant les limites de concentration sur les sources uniques de dépôts, et en diversifiant les sources de financement. Chaque mois, la Banque Alterna fait état du risque de liquidité, par rapport aux limites établies dans la politique, au comité de l'actif et du passif et chaque trimestre au minimum, au conseil d'administration.

En mai 2014, le BSIF a publié la ligne directrice *Normes de liquidité*. Celle-ci est fondée sur les lignes directrices mondiales du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, qui comprend le ratio de liquidité à court terme, le ratio de liquidité à long terme et d'autres outils de suivi des liquidités intrajournalières. Elle est complétée en plus par un outil connu sous le nom de flux de trésorerie nets cumulatifs. La direction utilise la ligne directrice et des indicateurs connexes afin d'évaluer la suffisance des liquidités. L'exigence d'un ratio de liquidité à court terme minimal de 100 % est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. En outre, le ratio de liquidité à long terme et les outils de suivi des liquidités intrajournalières entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. En conformité avec les lignes directrices ci-dessus, la Banque Alterna prépare ses rapports sur le ratio de liquidité à court terme et les flux de trésorerie nets cumulatifs mensuellement et dépose les résultats auprès du BSIF. Au 31 décembre 2015, le minimum du ratio de liquidité à court terme a été atteint et les flux de trésorerie nets cumulatifs n'ont montré aucun écart de liquidité pour la prochaine période de 12 mois.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Banque Alterna maintenait un minimum du plus élevé de 9 % de son actif total ou de l'écart de financement de trois mois évalué selon un modèle d'échelonnage des échéances, sous forme de liquidité. La Banque Alterna investissait ces liquidités dans les espèces et les titres, tels que les dépôts à terme, les acceptations bancaires, les billets à terme au porteur et les billets de dépôt à taux fixe. Tous les titres à court terme détenus étaient évalués à au moins R1-L/A-3 et tous les titres à long terme à au moins A, selon DBRS et S&P. Au 31 décembre 2014, le pourcentage de liquidité par rapport au total de l'actif était de 13,27 %.

Les échéances contractuelles des actifs et des passifs figurent au tableau de la note 19 b) Risque de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente le profil des échéances du passif financier en fonction des obligations de remboursement contractuelles et exclut les flux de trésorerie contractuels ayant trait au passif lié aux instruments dérivés qui sont présentés à la note 20.

	(en milliers de dollars)			31 déc. 2015	31 déc. 2014
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance définie Total	Total
Dépôts	48 266 \$	53 216 \$	- \$	58 677 \$	160 159 \$

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

**20. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS**

La Banque Alterna utilise des instruments financiers dérivés comme les options d'achat pour couvrir le rendement des dépôts à terme indiciels. Aucun des instruments financiers dérivés ne sert aux fins de négociation ou de spéculation. Le tableau suivant résume la valeur comptable des instruments financiers dérivés détenus par la Banque Alterna :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015		31 déc. 2014	
	Valeur comptable		Valeur comptable	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Options d'achat	63 \$	63 \$	127 \$	127 \$
	63 \$	63 \$	127 \$	127 \$

**a) OPTIONS D'ACHAT**

(en milliers de dollars)	Échéance résiduelle			Total du capital théorique	Juste valeur	Total du capital théorique	Juste valeur
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans				
Options achetées	186 \$	941 \$	- \$	1 127 \$	63 \$	1 620 \$	127 \$
Options incorporées	186 \$	941 \$	- \$	1 127 \$	63 \$	1 620 \$	127 \$

Au 31 décembre 2015, la Banque Alterna avait émis à ses clients des dépôts à terme indiciels de 1 127 000 \$ (1 620 000 \$ au 31 décembre 2014). À l'émission, ces dépôts à terme ont des échéances de trois ou cinq ans et versent aux déposants, à l'échéance, des intérêts fondés sur la performance de l'indice S&P/TSX60. La Banque Alterna a recours à des options d'achat sur les indices susmentionnés à échéances équivalentes pour compenser le risque associé à ces produits.

**b) RISQUE DE CRÉDIT**

La ligne directrice D-6 Déclaration des instruments dérivés du BSIF exige que toute institution financière fédérale, notamment les banques, déclare le coût de remplacement positif, le montant en équivalent-crédit et l'équivalent du facteur de pondération des risques par catégorie d'instrument dérivé. Le tableau suivant présente les instruments dérivés portant un coût de remplacement positif, détenus par la Banque Alterna au 31 décembre :

au 31 décembre 2015			
(en milliers de dollars)	Coût de remplacement	Montant en équivalent-crédit	Équivalent du facteur de pondération des risques
	63 \$	86 \$	30 \$

  

31 décembre 2014			
(en milliers de dollars)	Coût de remplacement	Montant en équivalent-crédit	Équivalent du facteur de pondération des risques
	128 \$	244 \$	49 \$

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

Le coût de remplacement est ce qu'il coûte pour remplacer, au cours du marché, tous les contrats ayant une juste valeur positive. En fait, il représente les gains non réalisés sur les instruments dérivés de la Banque Alterna.

Le montant en équivalent-crédit est le coût de remplacement positif auquel s'ajoute un montant représentant le risque de crédit potentiel futur, conformément aux lignes directrices du BSIF établissant des normes de fonds propres.

L'équivalent du facteur de pondération des risques est l'équivalent-crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie, tel qu'il est stipulé par le BSIF.

**21. GESTION DU CAPITAL**

L'objectif de la Banque Alterna en ce qui a trait à la gestion du capital est d'assurer la viabilité à long terme de la société et la sécurité des dépôts des clients, en détenant un niveau de capital considéré suffisant pour protéger contre les pertes imprévues et pour satisfaire aux exigences à ce titre énoncées dans la Loi sur les banques (la « Loi ») et les règlements du BSIF. Selon la définition de la Banque Alterna, le capital inclut le capital-actions, les résultats non distribués et le cumul de certains autres éléments du résultat étendu.

La Banque Alterna gère son capital conformément à la Politique de gestion du capital, qui est examinée et approuvée annuellement par le conseil.

Selon la politique, la Banque Alterna doit détenir un capital supérieur ou égal aux limites suivantes :

Ratio de levier financier*	Minimum de 6 %
Rapport du capital à l'actif à risques pondérés	Minimum de 16 %

\* Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le rapport de l'actif aux fonds propres a été remplacé par le ratio de levier financier.

En outre, la Banque Alterna a établi un Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) et fourni des capitaux non exigés par la Loi pour d'autres importants risques d'entreprise.

Les processus de gestion du capital incluent l'établissement de politiques à ce titre, la surveillance et la communication, l'établissement de politiques sur des sujets connexes comme la gestion de l'actif et du passif, la présentation au conseil de rapports sur les résultats financiers et l'adéquation du capital, ainsi que l'établissement de budgets et la divulgation des écarts budgétaires.

Le capital total inclut le capital de première catégorie et de deuxième catégorie, moins certaines déductions. Le capital de première catégorie représente les formes de capital les plus permanentes et comprend principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées moins les déductions requises en vertu de Bâle III. Le capital de deuxième catégorie est composé principalement de débetures subordonnées et de la partie admissible de la provision générale pour pertes sur créances. Le ratio du capital de première catégorie et le ratio du capital total sont les principales mesures du capital surveillées par l'organisme qui réglemente les activités de la Banque Alterna.

Le ratio de capital de première catégorie est obtenu en divisant le capital de première catégorie par l'actif à risques pondérés. Le ratio du capital total est obtenu en divisant le capital total par l'actif à risques pondérés.

Bâle III – Capital réglementaire et actif à risques pondérés :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 déc. 2015</b>	<b>31 déc. 2014</b>
Capital de première catégorie	26 683	25 917
Capital de deuxième catégorie	-	-
Capital total	26 683	25 917
Total de l'actif à risques pondérés	46 192	51 320
Ratio du capital de première catégorie	57.8	50.5
Ratio du capital total	57.8	50.5



**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

---

Au 31 décembre 2015, le ratio de levier financier de la Banque Alterna était de 14,02 % (rapport de l'actif aux fonds propres de 6,83 % en 2014). La Banque Alterna était en conformité avec la politique, la Loi et les règlements, en ce qui a trait au ratio de levier financiers et au capital total comme pourcentage de l'actif à risques pondérés. De plus, la Banque Alterna était en conformité avec ces exigences tout au cours de l'exercice.

## **22. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS**

### **a) INSTRUMENTS DE CRÉDIT**

Au 31 décembre 2015, les instruments de crédit autorisés, mais non encore avancés, étaient les suivants :

---

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>Total</b>	<b>Durée moyenne</b>	<b>Taux moyen</b>
Marges de crédit non avancées	<b>20 575 \$</b>	-	Taux en vigueur à la date de réalisation

---

### **b) ÉVENTUALITÉS**

Dans le cours normal de son exploitation, la Banque Alterna fait l'objet de diverses réclamations et poursuites dont elle ne peut pas prédire l'issue avec certitude. Cependant, la direction est d'avis que le règlement des réclamations et des poursuites en cours au 31 décembre 2015 n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Banque Alterna.

### **c) ENTENTES D'INDEMNISATION**

Dans le cours normal de son exploitation, la Banque Alterna signe des ententes d'indemnisation avec des contreparties lors de certaines transactions telles que les contrats d'achat, les conventions de service et la vente d'actifs. Ces ententes d'indemnisation prévoient que la Banque Alterna compense les contreparties pour des coûts encourus à la suite de changements de lois et de règlements (dont les lois fiscales) ou à la suite de réclamations en justice ou de sanctions prévues par la loi, que les contreparties pourraient subir en raison de la transaction. D'autre part la Banque Alterna garantit les administrateurs et les dirigeants, dans la mesure où la loi le permet, à l'égard de certaines réclamations qui pourraient être portées contre eux, dans leur qualité actuelle ou passée d'administrateur ou de dirigeant. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le contrat. En raison de la nature de ces ententes, la Banque Alterna ne peut pas faire une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait avoir à verser à des contreparties. Par le passé, la Banque Alterna n'a pas été tenue de faire de paiement important en vertu de telles ententes d'indemnisation. Aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

## **23. NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

### **a) COMPOSANTES DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

---

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 déc. 2015</b>	<b>31 déc. 2014</b>
Fonds en caisse	<b>227 \$</b>	37 \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	<b>9 873</b>	3 696
	<b>10 100 \$</b>	3 733 \$

---

### **b) PRÉSENTATION DES FLUX DE TRÉSORERIE À LEUR MONTANT NET**

Les flux de trésorerie provenant des avances et des remboursements de prêts, et des dépôts et des retraits des clients sont présentés à leur montant net dans l'état des flux de trésorerie.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

**24. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**

Des parties sont réputées être liées si l'une a la capacité d'exercer directement ou indirectement un contrôle ou une influence notable sur les décisions concernant l'exploitation et la gestion financière de l'autre. Les parties liées de la Banque Alterna sont :

- son personnel de gestion clé et les membres de sa famille immédiate ainsi que les entités sur lesquelles ce personnel ou les membres de sa famille immédiate exercent un contrôle ou une influence notable, ou encore à l'égard desquelles ils détiennent un important droit de vote;
- la société mère, la Caisse Alterna.

La Banque Alterna a établi des relations d'affaires avec de nombreuses parties liées. Les transactions avec ces parties sont conclues dans le cours normal des activités de la Banque Alterna, selon des modalités semblables à celles en vigueur pour des transactions comparables avec d'autres parties, y compris en ce qui a trait aux taux d'intérêt et aux garanties. Ces transactions ne supposaient pas un degré de recouvrabilité ou d'autres caractéristiques défavorables plus risqués qu'à l'habitude.

Des restrictions sur la distribution potentielle de dividendes en espèces ou de remboursements d'emprunt par la Banque Alterna à la Caisse Alterna sont déterminées par les exigences réglementaires. Le montant maximal du dividende qui peut être distribué s'élevait à 20 975 000 \$ et à 11 744 000 \$ au 31 décembre 2015 et 2014 respectivement.

**a) TRANSACTIONS AVEC LE PERSONNEL DE GESTION CLÉ**

Les principaux dirigeants sont les employés qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Banque Alterna, directement ou indirectement, y compris les administrateurs et le personnel de direction. Le contrôle se définit comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité, afin d'obtenir des avantages de ses activités. La Banque Alterna considère que les membres de son conseil d'administration et de sa haute direction représentent ses principaux dirigeants, aux fins de l'IAS 24, Information relative aux parties liées. La haute direction est composée du président et chef de la direction, ainsi que les employés ayant les titres de vice-président, premier vice-président, ou chef de région.

**(i) Rémunération des principaux dirigeants**

La rémunération totale des principaux dirigeants pour l'exercice, y compris les montants payés ou à payer, ou prévus, imputée directement à la Banque Alterna, est la suivante :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 déc. 2015</b>	<b>31 déc. 2014</b>
Avantages du personnel à court terme	<b>36 \$</b>	43 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages du personnel à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Total de la rémunération des principaux dirigeants	<b>36 \$</b>	43 \$

En 2015 et en 2014, les principaux dirigeants n'étaient pas rémunérés directement par la Banque Alterna puisqu'ils sont employés de la société mère, la Caisse Alterna.

**(ii) Prêts aux principaux dirigeants**

Il n'y a pas de prêts en souffrance pour les principaux dirigeants.

**(iii) Dépôts des principaux dirigeants**

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 déc. 2015</b>	<b>31 déc. 2014</b>
Valeur totale des dépôts à vue, à terme et enregistrés des principaux dirigeants	<b>124 \$</b>	54 \$
Total du montant payé en intérêts sur les dépôts des principaux dirigeants	<b>2</b>	1

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2015**

**b) ENTENTE RELATIVE AUX SERVICES DE GESTION**

En vertu d'une entente avec la société mère, la Caisse Alterna, la Banque Alterna fait des paiements pour les coûts engagés et les services rendus relatifs à la gestion et l'administration de la Banque Alterna. En 2015, des frais de gestion de 1 112 000 \$ (1 027 000 \$ en 2014) ont été chargés et sont inclus dans les frais d'exploitation (note 16). Les transactions sont comptabilisées conformément à l'entente négociée par les deux parties.

En fin d'exercice, la Banque Alterna devait la somme de 76 000 \$ à la Caisse Alterna (159 000 \$ en 2014).

**c) DÉPÔTS**

Au 31 décembre 2015, les dépôts comptaient des dépôts à terme de la Caisse Alterna de 24 948 000 \$ (34 353 000 \$ en 2014). Les intérêts courus s'élevaient à 247 000 \$ (311 000 \$ en 2014) et sont inclus dans les autres éléments de passif. Les dépôts à terme portent un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,09 % (2,12 % en 2014) et viennent à échéance entre 2016 et 2020. Les intérêts afférents à ces dépôts au cours de l'exercice ont totalisé 661 000 \$ (701 000 \$ en 2014).

**25. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES**

**a) ACTIF ET PASSIF COURANTS ET NON COURANTS**

Le tableau suivant présente une analyse de chaque élément des rubriques Actif et Passif selon les montants qui devraient être recouverts ou réglés en moins d'un ou après un an, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

(en milliers de dollars)	Au 31 décembre 2015			Au 31 décembre 2014		
	Moins de 1 an	Après 1 an	Total	Moins de 1 an	Après 1 an	Total
<b>Actif</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 100 \$	- \$	10 100 \$	3 733 \$	- \$	3 733 \$
Placements	-	23 502	23 502	-	20 471	20 471
Prêts personnels	17 945	54	17 999	17 934	14	17 948
Prêts hypothécaires résidentiels	43 249	83 252	126 501	30 609	92 884	123 493
Prêts commerciaux	3 145	6 325	9 470	4 870	6 374	11 244
Provision pour prêts douteux	(149)	-	(149)	(40)	(2)	(42)
Immobilisations corporelles	-	136	136	-	202	202
Instruments financiers dérivés	-	63	63	37	90	127
Impôt à recevoir	198	-	198	-	-	-
Actif d'impôt différé	-	62	62	-	82	82
Autres actifs	417	-	417	307	-	307
<b>Total de l'actif</b>	<b>74 905</b>	<b>113 394</b>	<b>188 299</b>	<b>57 450 \$</b>	<b>120 115 \$</b>	<b>177 565 \$</b>
<b>Passif</b>						
Dépôts à vue	54 319 \$	- \$	54 319 \$	50 358 \$	- \$	50 358 \$
Dépôts à terme	39 702	45 779	85 481	37 543	43 414	80 957
Régimes enregistrés	12 714	7 645	20 359	11 082	7 533	18 615
Instruments financiers dérivés	-	63	63	37	90	127
Impôt à payer	-	-	-	93	-	93
Autres passifs	1 332	-	1 332	1 416	-	1 416
<b>Total du passif</b>	<b>108 067 \$</b>	<b>53 487 \$</b>	<b>161 554 \$</b>	<b>100 529 \$</b>	<b>51 037 \$</b>	<b>151 566 \$</b>
<b>Montant net</b>	<b>(33 162 \$)</b>	<b>\$59 907</b>	<b>26 745 \$</b>	<b>(43 079 \$)</b>	<b>69 078 \$</b>	<b>25 999 \$</b>

**26. ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE**

Aucun événement susceptible d'avoir une incidence significative sur les états financiers en date du 31 décembre 2015 de la Banque Alterna n'est survenu après la date de clôture.

**27. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres comparatifs de 2014 ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle des états financiers de 2015.